

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Election complémentaire d'un juge au Tribunal neutre – Législature 2012-2017**

**Préambule**

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). La LOJV prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés au début de chaque législature pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre, faisant suite à la démission de Monsieur Claude-Emmanuel Dubey de son poste de juge au 30 juin 2016.

**Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 12 octobre 2016, à la Salle du Sénat, Palais de Rumine, Place de la Riponne 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Fabienne Despot ; MM. Manuel Donzé, Laurent Miéville, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président) et Jean-Marie Surer. Mme Jessica Jaccoud était excusée pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond et Jean-Jacques Schwaab. M. Philippe Richard était également excusé pour cette séance.

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

**Travail de la Commission de présentation**

La Commission de présentation a procédé, par deux fois, à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). Une première annonce a été publiée le vendredi 29 avril 2016 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 28 mai 2016, aucun dossier n'avait été déposé au Secrétariat de la commission. Suite à une discussion en son sein, la commission a décidé d'élargir les publications à d'autres cantons, en plus de l'annonce classique dans la FAO qui a couru du vendredi 8 juillet 2016 au samedi 6 août 2016. En effet, une communication de l'annonce a été effectuée auprès des ordres des avocats des cantons romands ainsi que des facultés de droit des universités romandes. Au terme du délai, huit personnes avaient déposé leur dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La commission n'a entendu que six des huit candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. Les temps d'auditions ont avoisiné les quarante-cinq minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Le fait d'avoir huit candidatures est exceptionnel. L'élargissement de la recherche à d'autres cantons a effectivement porté ses fruits. Le retour était cependant inégal puisque deux candidatures ont été rejetées sans audition pour cause de faiblesse évidente. En effet, la commission a estimé que la formation juridique complète est un préalable incontournable pour prétendre à cette fonction au sein du Tribunal Neutre.

Parmi ces deux des candidats qui n'ont pas été entendus par la commission, l'un d'eux maintient tout de même sa candidature, malgré le préavis négatif formulé par la commission.

Concernant les candidats auditionnés, la commission a été impressionnée par la qualité générale des candidatures proposées, rendue plus difficile par l'excellente candidature d'un membre suppléant du Tribunal Neutre qui a souhaité devenir membre titulaire. La qualité de sa prestation lors de l'audition a permis de dégager un choix sans équivoque : ce candidat doit être promu au rang de membre titulaire du Tribunal Neutre. D'autre part sa qualité de professeur d'université d'un autre canton apporte l'indépendance et les avantages d'une profession académique, deux éléments recherchés par la commission de présentation.

Deux jours après la tenue de la séance, tous les candidats auditionnés ont été approchés individuellement par le président qui leur a fait part de la décision de la commission. Il leur a été donné le choix de maintenir ou de renoncer à leur candidature. Tous ont renoncé à l'exception d'une personne non auditionnée.

### **Préavis de la Commission de présentation**

Le candidat bénéficiant d'un préavis positif est M. Jacques Dubey qui est déjà juge suppléant au Tribunal neutre.

Le candidat qui maintient sa candidature et qui a reçu un préavis négatif est M. Gilbert Etter.

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont souligné les excellentes candidatures reçues dans le cadre de cette élection. Les experts sont d'avis que le candidat retenu est une personnalité possédant un format intellectuel qui sort de l'ordinaire et que son indépendance est garantie du fait qu'il vient d'un autre canton.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers et ont estimé que les qualités de M. Jacques Dubey, révélées lors de son audition, permettaient de le proposer comme magistrat titulaire de ce tribunal.

### **Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Jacques Dubey comme juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2017.***

Chésereux, le 23 octobre 2016

Le Président :  
(signé) Jacques Ansermet

*Les dossiers des candidats sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Ils seront également disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.*